



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 04 13  
Régularisation de comptes de tiers**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités Territoriales,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Monsieur le Maire expose que le compte 458 est un compte budgétaire. Il enregistre les opérations sous mandat notamment celles réalisées en application des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et celles réalisées dans le cadre des groupements de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics.

Il est ouvert dans la comptabilité du mandataire ou du coordonnateur qui exerce, en vertu d'une convention, tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'entité mandante.

Ce compte enregistre les opérations d'investissement et éventuellement d'opérations de fonctionnement connexes exécutées pour le compte de tiers.

➤ La numérotation des comptes :

Le compte 458 est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses de celles de recettes. Pour cela, le compte est complété respectivement du chiffre 1 « Dépenses » (compte 4581) et du chiffre 2 « Recettes » (compte 4582).

Ce compte est par ailleurs prolongé par le numéro apporté à l'opération de mandat. Le compte ainsi constitué ne peut se terminer par zéro.

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

La clôture définitive de l'opération se traduit par le solde réciproque du compte de dépenses 4581 et du compte de recettes 4582, par opération d'ordre non budgétaire.

Considérant que ces comptes doivent être en équilibre en dépenses et en recettes afin de permettre la clôture définitive de l'opération des deux comptes par opérations d'ordre non budgétaires,

Considérant qu'après consultation de ces comptes, il est constaté un écart entre les dépenses et les recettes,

Considérant la demande du comptable du service de gestion comptable de Cagnes-sur-Mer de régularisation de la comptabilité des comptes 458,

Considérant que les corrections sur exercices antérieurs impactant le compte 1068 doivent faire l'objet d'une délibération,

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le comptable du service de gestion comptable de Cagnes-sur-Mer à passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit du compte 45821 par le crédit du compte 45811 pour 679 419,49€
- Débit du compte 45824 par le crédit du compte 45814 pour 935 949,38€
- Débit du compte 45825 par le crédit du compte 45815 pour 60 371,95€
- Débit du compte 45826 par le crédit du compte 45816 pour 22 921,50€
- Débit du compte 45827 par le crédit du compte 45817 pour 4 784,00 €
- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 45811 pour 404 962,82 €
- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 45812 pour 24 874,42 €
- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 45815 pour 5 586,25 €
- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 45816 pour 5 871,00 €
- Débit du compte 45824 par le crédit du compte 1068 pour 393 262,42 €
- Débit du compte 45827 par le crédit du compte 1068 pour 193,00 €

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Autorise** le comptable du service de gestion comptable de Cagnes sur mer à passer les opérations d'ordre non budgétaires telles qu'exposées.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 29*

*Nombre de présents : 26*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 29*

*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE